ARTICLE 1: Le Challenge Armor-Argoat comprend 2 classements distincts:

- un classement masculin dont le barème repose sur un principe identique pour chaque course, quelle que soit la distance: chaque coureur homme se voit attribuer un nombre de points qui correspond à son classement homme. Ainsi, le 1^{er} homme de la course obtient 1 point, le 2^{ème} homme a 2 points, le 3^{ème} homme a 3 points, le 100^{ème} homme a 100 points, etc...
- un classement féminin dont le barème repose sur le même principe : chaque femme se voit attribuer un nombre de points qui correspond à son classement femme. Ainsi, la 1ère femme de la course obtient 1 point, la 2ème femme a 2 points, la 3ème femme a 3 points, la 100ème femme a 100 points, etc...

ARTICLE 2 : Pour figurer au classement final du Challenge, **les coureurs doivent être classés sur 5 épreuves**. Pour les coureurs réalisant plus de 5 épreuves, le classement final prendra en compte les 5 meilleures performances.

ARTICLE 3: Une bonification EPREUVE de 5% par course supplémentaire au-delà de 5 courses sera attribuée à l'issue du Challenge. Ces bonifications seront soustraites du total de points obtenus par les participants sur leurs 5 meilleurs résultats (1 course 5%, 2 courses 10%, 3 courses 15%, etc...). Exemple, si un coureur obtient 1000 points, avec 2 courses supplémentaires, il aura 10% de bonification soit 900 points (1000 - 10% de 1000 = 900 points).

ARTICLE 4: Une bonification LONGUE DISTANCE de 5% pour 3 courses longues, de 10% pour 5 courses longues et de 15% pour 7 courses longues pourra s'ajouter aux bonifications EPREUVE.

ARTICLE 5: Les courses courtes retenues pour le classement du Challenge sont celles dont les distances vont de 10km jusqu'à 20 km. Les courses longues sont celles dont les distances sont supérieures ou égales à 20 km. Pour le calcul des bonifications LONGUE DISTANCE, les courses comprises entre 40 et 80 km sont comptabilisées comme 2 courses longues, les courses au-delà de 80 km sont comptabilisées comme 3 courses longues. Cette valorisation des courses longues n'est valable que pour le calcul des bonifications LONGUE DISTANCE, et non pour le calcul du nombre de courses pour être classé au Challenge.

ARTICLE 6 : En cas d'égalité de points au total final, entre 2 concurrents, ceux-ci seront départagés selon les critères suivants, et par ordre :

- nombre de courses courues (avantage à celui qui a fait le plus de courses) ;
- date de naissance (avantage au plus âgé).

ARTICLE 7: 10 épreuves sont prévues au calendrier 2025 : Melgven (13/04), B.U.T.(26/04), Bubry (11/05), Ergué-Gabéric (07/06), Saint-Yvi (15/06), Landudal (14/07), Locunolé (27/07), Queven (05/10), Scaër (11/10), Cléguer (18-19/10).

ARTICLE 8: Les participants seront récompensés sur la base du classement général scratch et des classements par catégorie d'âge. En outre, un lot sera remis à tous les participants classés sur au moins 5 épreuves, et donc classés au Challenge 2025. La remise des récompenses se déroulera lors d'une soirée conviviale le 15 novembre 2025 à Landrevarzec.